



SC TALMA STALLIONS
3, Talma
08250 Grandpré
+33(0)6.28.45.35.99
info@harasdetalma.com

BRAVE MANSONNIEN



Clinique Vétérinaire Équine de Termes
SCP Vétérinaires GUIOT Michel -
VANBRABANT Joëlle
12 Rue du Moulin, 08250 Termes (FR)
+33(0)3.24.30.67.65

Propriétaire / Mandataire :

Société :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Mail :

Conditions de ventes :

Le propriétaire / mandataire, désigné ci-dessus, achète au vendeur "SC TALMA STALLIONS" une carte de saillie de l'étalon BRAVE MANSONNIEN pour la saison de monte 2021.

Frais techniques gratuits (sauf pour les saillies offertes : 220€ TTC (200€ HT + TVA à 10% 20€))
+ frais de suivi gynécologique
+ un chèque de solde de :
1650€ TTC (1500€ HT + TVA à 10% 150€) au poulain vivant
à régler par virement bancaire ou par chèque.

La carte de saillie est réservée pour la jument.

Nom : N° SIRE (obligatoire) :
Race :

Nom du centre d'insémination : Haras de Buzancy

Adresse : Château d'Augeard – 08240 BUZANCY

Tél : 06.28.45.35.99 ou 03.24.30.67.65

Mail : info@harasdetalma.com

Conditions sanitaires de la jument :

Vaccinations

Ces vaccinations sont obligatoires et inscrites dans l'annexe sanitaire du Stud Book Français 2012.

Grippe/Tétanos à jour : O / N (dernier rappel : .../.../20...) **A faire** : O / N

Rhinopneumonie à jour : O / N (dernier rappel : .../.../20...) **A faire** : O / N

Prélèvements

Ces prélèvements sont obligatoires et à effectuer après le 1^{er} janvier et avant toute saillie dans un laboratoire agréé (cf annexe sanitaire du Stud Book français 2012).

Mérite contagieuse : résultats négatifs : O / N **A faire** : O / N

Artérite virale : résultats négatifs : O / N **A faire** : O / N

Tous ces renseignements sont obligatoires pour la réalisation en bonne et due forme de ce contrat

Conditions d'utilisation :

A/ Enregistrement de la saillie sur l'IFCE

La carte de saillie permettant d'enregistrer la saillie à l'IFCE sera validée par le centre d'insémination, pour la jument, citée ci-dessus, seulement **après réception du contrat de saillie signé et du règlement des frais techniques.**

B/ Certificat de saillie / déclaration de naissance

Dans les 48h suivant la naissance du poulain, le propriétaire / mandataire s'engage à contacter le vendeur : pour valider l'encaissement de son chèque de caution ou régler le solde de la saillie.

Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du montant complet de la saillie. Le propriétaire / mandataire devra ensuite enregistrer son poulain auprès du Sire dans les quinze jours suivant la naissance.

Le vendeur se réserve le droit de bloquer l'édition de la déclaration de naissance en cas de factures impayées du propriétaire / mandataire.

En cas de déclaration ou de règlement tardif du solde, le vendeur ne peut être tenu responsable des pénalités de retard appliquées par l'IFCE ou la perte des primes PACE de le propriétaire / mandataire.

Conditions d'admission des juments à la saillie pour la race Pur Sang :

A/ Conditions sanitaires

Il est demandé de vacciner les juments contre la grippe et le tétanos et de les vermifuger régulièrement.

Pour des questions de prévention contre la Rhodococcose, nous vaccinerons systématiquement tous les poulains susceptibles de sortir au pré après le poulinage.

Sur avis du Vétérinaire, les juments ou poulains dont l'état sanitaire présente un risque pour les autres chevaux du centre d'insémination peuvent être refusés.

B/ Pension

| <u>Pension</u> | <u>Tarifs</u> (hors TVA) |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Pension jument non saillie / jour | 13 € HT |
| Pension jument saillie / jour | 16 € HT |
| Supplément boxe avec copeaux / jour | 3 € HT |

Le propriétaire / mandataire déclare connaître les installations du Haras de Buzancy et les reconnaît apte à garantir au mieux la sécurité de la jument et de son produit. L'opération de saillie comporte certains risques. Des accidents peuvent arriver au moment ou suite à la saillie.

En cas d'accident ou maladie, le propriétaire de la jument ou poulain concerné autorise le Vétérinaire du centre d'insémination à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; celui-ci s'engage à prévenir le propriétaire / mandataire dans les plus brefs délais. Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire / mandataire.

La jument arrivant au centre de reproduction doit impérativement être déférée des postérieurs. Si ce n'est pas le cas, le responsable du Centre fera effectuer cette opération par le maréchal ferrant de son choix. Tous les frais restant à la charge du propriétaire.

C/ Tarifs des principaux actes du suivi gynécologique

| <u>Principaux actes</u> | <u>Tarifs</u> (hors TVA) |
|---|--------------------------|
| Examen gynécologique unitaire ou diagnostique de gestation | 30 € HT |
| Suivi gynécologique par chaleur | 75 € HT |
| Lavage utérin pour insémination (pré et/ou post) – maximum 5 L | 45 € HT |
| • Lavage utérins suivants | 35 € HT |
| • Litre supplémentaire pour lavage utérin | 4 € HT |
| Prélèvement utérin (écouvillonnage hors frais d'envoi et d'analyse) | 20 € HT |
| Vulvoplastie | 45 € HT |
| Forfait squeezing (écrasement d'une vésicule géminaire) | 75 € HT |
| Tranquillisation | 18 € HT |

Afin d'éliminer tout risque d'endométrite facteur de stérilité, de perte de temps, de semence et d'argent, les propriétaires des juments restées vides l'année précédente ou ayant avorté autorisent le Vétérinaire du Centre à effectuer les examens et traitements qui lui semblent nécessaires, tous les frais restant à la charge du propriétaire / mandataire.

Ces tarifs ne comprennent pas les médicaments utilisés pour améliorer la fécondité et n'incluent pas d'autres soins qui seraient apportés à la jument et éventuellement à son poulain.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement tarifaire que vous pourriez juger nécessaire.

Les forfaits sont payables à réception de la première facture. Les soins thérapeutiques et médications seront facturés au cours et en fin de saison.

D/ Risques inhérents à la reproduction

Le propriétaire / mandataire reconnaît le savoir-faire et la compétence du chef de Centre dont il se déclare pleinement informé et satisfait.

Il existe des risques de gardiennage, de contention, lors d'examen gynécologique transrectal, de poulinage, de contagion, lors des transports, lors de la mise au pré, lors des manipulations en général.

La palpation transrectale comporte certains risques notamment la lacération rectale (fréquence 1/20 000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort de la jument peut être l'évolution finale de ces accidents malgré les soins.

Les juments âgées de plus de 15 ans ou saillies pour la première fois de la saison après le 15 juin ont beaucoup moins de chance d'être pleines.

Etant donné la difficulté du diagnostic de gestation géminaire, il est nécessaire de multiplier les examens. Pour cela, 3 examens minimum sont nécessaires pour un diagnostic échographique de gestation. Ces examens doivent être pratiqués entre le 14^{ème} et le 20^{ème} jour post-ovulation, puis entre le 27^{ème} et le 31^{ème} enfin avant le 45^{ème} jour de gestation, dans de bonnes conditions d'examen (barre de contention et bonne visibilité des écrans des échographes). Le risque de non détection de géminité, malgré les examens répétés est de 1/5 000.

Consentement éclairé du propriétaire / mandataire et validation du contrat

En signant le présent contrat, **le propriétaire / mandataire déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations** et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument du propriétaire / mandataire.

Le propriétaire ou son représentant autorisé affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des juments à la saillie et les risques inhérents au suivi gynécologique de sa jument.

Les frais techniques sont gratuits, sauf **pour les saillies offertes (frais techniques 220€ TTC : 200€ HT + TVA 10% 20€)**.

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles seront facturés en sus par la SCP Vétérinaires GUIOT Michel – VANBRABANT Joëlle et la SCEA de Talma et sont à la charge du propriétaire / mandataire.

La demande de saillie sera validée après réception du présent contrat signé, du règlement des frais techniques.

Le présent contrat est valable pour la saison 2021, pour une insémination au Haras de Buzancy.

Le propriétaire / mandataire affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses ci-dessus et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Conditions particulières :

Fait en double exemplaire, le..... à :

Signature du propriétaire / mandataire :
(précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du vendeur :